



**Le Groupe de défense
des droits des détenus
de Québec**

570, rue du Roi
Québec (Québec) G1K 2X2

COMMUNIQUÉ POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

SOINS DE SANTÉ EN MILIEU CORRECTIONNEL : LE GROUPE DE DÉFENSE DES DROITS DES DÉTENUES DE QUÉBEC DEMANDE UNE ENQUÊTE.

Québec, le 15 décembre 2004 – Suite à l'événement dramatique ayant causé la mort d'une personne incarcérée à l'Établissement de détention de Québec la semaine dernière, le Groupe de défense des droits des détenues de Québec (GDDDQ) réclame une enquête publique sur l'administration des soins de santé en milieu carcéral dans tous les établissements correctionnels du Québec.

Le Groupe se préoccupe de la qualité et de l'accessibilité aux soins de santé offerts à la population correctionnelle. Il s'inquiète plus particulièrement du manque de personnel médical, du processus de distribution de la médication, de l'absence de soins psychologiques, ainsi que du peu de soutien accordé aux personnes incarcérées lors de sevrages de médicaments, d'alcool ou d'autres drogues.

Depuis plusieurs années, les problèmes relatifs aux soins de santé sont dénoncés tant par le GDDDQ que le Protecteur du citoyen. C'est par ailleurs le sujet de plaintes le plus fréquemment soumis par les personnes incarcérées, notamment en ce qui concerne le non-respect des prescriptions, les délais déraisonnables pour rencontrer un médecin, l'intervention médicale tardive lors de situation d'urgence et le report des rendez-vous avec des spécialistes à l'extérieur de l'établissement.

En tenant compte du profil et des besoins particuliers de cette clientèle, à court et long terme, nous souhaitons que cette étude recueille les opinions des intervenants, regroupements et organismes ayant un intérêt en la matière. Elle devra établir des mesures concrètes et durables destinées à améliorer la qualité et l'accès aux soins de santé en milieu carcéral de même qu'un échéancier pour la mise en œuvre de ces mesures.

Le GDDDQ demande au gouvernement du Québec d'effectuer cette étude dans les plus brefs délais et de rendre public les résultats de l'enquête afin d'éviter qu'un événement comme celui de la semaine dernière ne se reproduise. **La priorité accordée à la santé par le gouvernement doit aussi englober les soins dispensés à la population carcérale du Québec.**

Le Groupe de défense des droits des détenues de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 par un groupe d'hommes et de femmes préoccupés par les conditions de détention. Les grands mandats sont la promotion et le respect des droits des personnes incarcérées ainsi que la sensibilisation de la population aux réalités entourant le milieu carcéral. L'organisme offre un service spécialisé d'information et d'intervention téléphonique sur les lois et règlements régissant la vie en détention. Il reçoit les appels des personnes incarcérées à travers l'ensemble des établissements correctionnels du Québec ainsi que de leurs proches.

- 30 -

Source : Suzanne Gravel
Intervenante, GDDDQ.
Téléphone : (418) 522-4343